

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 23 janvier 2017

Contact : L.Comminette laurence.comminette@liege.be
GSM : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Hommage à Monsieur Jacky Morael

Né à Herstal le 26 novembre 1959, décédé le 6 décembre 2016.

Licencié en Information et Arts de diffusion de l'Université de Liège (1981), Jacky Morael rejoindra les rangs d'Ecolo peu après la fondation du Mouvement en 1981.

Conseiller communal de Liège élu dès octobre 1995, il y siègera jusqu'en 1999.

Dans l'enceinte du Conseil, Jacky Morael fut particulièrement attentif au dossier de la Place Saint-Lambert mais également à tout ce qui touchait aux relations sociales et au développement économique de la Ville. Les grandes questions de société ou d'éthique l'intéressaient également. Il s'est ainsi investi au nom de son parti dans le dossier TADAM ou la zone de prostitution.

Conformément aux statuts de son parti, il démissionne de son mandat en décembre pour exercer celui de Sénateur (1999-2003).

En 2010, Jacky Morael sera à nouveau élu Sénateur et œuvrera au processus de réforme institutionnelle de 2011. Il fera ainsi partie des tout derniers Sénateurs élus directement.

Lors des élections communales de 2012, il se présente en dernière position sur la liste Ecolo où il réalisera le deuxième score de son parti. Toutefois, il se désistera au profit de Quentin Lebussy.

Jacky Morael a marqué son époque et la vie politique liégeoise et belge.

Il a rendu l'écologie politique audible et accessible à tous, grâce notamment à ses talents de communicateur hors pair.

Madame Marie-Jeanne Omari prête serment

Monsieur Claude Emonts ayant démissionné de son mandat de conseiller en date du 12 janvier dernier, c'est la première suppléante, Madame Marie-Jeanne Omari, qui prête serment ce soir.

Originaire de la République Démocratique du Congo, Marie-Jeanne Omari est arrivée en Belgique à l'âge de 11 ans.

Détentrice d'une licence en Sciences sociales de l'Université Libre de Bruxelles, d'un diplôme du 3^{ème} cycle en Commerce International et un en Gestion du Développement de l'Université de Liège, Mme Omari est actuellement Coordinatrice Pédagogique du Département de la « Formation et Accompagnement des initiatives locales » en abrégé ILIS, du Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL).

Son parcours personnel et professionnel de lutte contre les discriminations et la pauvreté, pour l'égalité des chances et le devoir de mémoire, notamment pour ce qui concerne les ressortissants d'origine africaine et congolaise en particulier, en feront une conseillère communale particulièrement investie dans les matières sociales.

Nouveau règlement de police concernant les rencontres se déroulant au Standard

Le Collège propose au Conseil d'adopter un nouveau règlement de police relatif aux mesures générales applicables lors des rencontres de football se déroulant au stade du Standard.

Chaque année un protocole d'accord relatif à la coopération des forces de polices locale et fédérale en matière de maintien de l'ordre à l'occasion des rencontres de football organisées sur le territoire de la Ville de Liège est signé pour la saison à venir.

Celui-ci permet de définir notamment, en trois catégories, les rencontres de football: les matches à hauts risques, les matches à risques et les matches ordinaires. Cette classification peut être revue en fonction des circonstances et du déroulement de la saison footballistique.

C'est en fonction de ces circonstances que l'Autorité administrative est amenée à prendre diverses mesures pour assurer le bon déroulement des rencontres et prévenir tout risque de débordements susceptibles de porter atteinte à la paix publique.

C'est dans ce cadre et en regard du constat que certains supporters faisant l'objet d'une interdiction de pénétrer dans le Stade du Standard de Liège (+/-50) provoquent parfois des troubles à l'ordre public aux alentours, que le Bourgmestre a été amené à prendre plusieurs arrêtés délimitant, pour ces personnes, un périmètre d'interdiction autour du stade.

Considérant que cette mesure a eu des effets positifs et que depuis son adoption, les services de police constatent une diminution significative des incidents, il est proposé d'inclure cette disposition dans le règlement général de police.